



Commune - RENTIERES

Analyse financière simplifiée 2019

TRES. ISSOIRE



Introduction

La présente analyse a été réalisée en août 2020 par la Direction des Finances Publiques, conjointement avec le comptable public responsable de la trésorerie d'Issoire.

Elle porte uniquement sur le budget principal sur la période 2015-2019. Le budget annexe du service de l'eau de Rentières n'est pas inclus dans l'analyse. Son influence peut néanmoins être signalée ponctuellement, si nécessaire.

En 2019, la commune de Rentières recense 117 habitants, contre 107 en 2015, et se situe dans la catégorie des communes de moins de 250 habitants. Une comparaison sera effectuée avec cette strate démographique, regroupant 8 343 communes au niveau national (119 dans le département).

La commune de Rentières fait partie depuis le 1er janvier 2017 de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire (A.P.I.) ; précédemment elle faisait partie de la communauté de communes "Ardes Communauté". Ces établissements de coopération intercommunale sont à fiscalité propre.

Principaux constats

La situation financière de la commune est, à ce jour, saine.

La commune de Rentières dispose de plus de recettes réelles de fonctionnement que les communes de même strate nationale (985 € par habitant contre 905 €), mais procède aussi à plus de dépenses (759 € / habitant, contre 678 €). De plus, sur la période étudiée, l'augmentation des recettes a été supérieure à celle des dépenses : + 11.9 % contre + 10.4 %.

Grâce à cet équilibre favorable des recettes et des dépenses, la commune consolide sa C.A.F. brute qui augmente de 17 % sur la période 2015-2019.

Après une chute en 2018, la C.A.F. nette a retrouvé son niveau de début de période.

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt et elle est 1.5 fois moins endettée que les communes de même strate nationale (399 € par habitant contre 584 €).

Des travaux de rénovation ont été financés par les ressources externes et par des prélèvements sur le fonds de roulement, lequel est resté positif sur l'ensemble de la période 2015-2019. En 2019, il représente 6 mois et demi de dépenses réelles de fonctionnement et de remboursement de la dette et la trésorerie de la commune en représente 10 mois et demi.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en moyenne à 108 K€ par an et progressent de 11,9 % sur la période (+4,6 % entre 2018 et 2019). Leur niveau par habitant (985 €) est supérieur à celui des communes de même strate nationale (905 €).

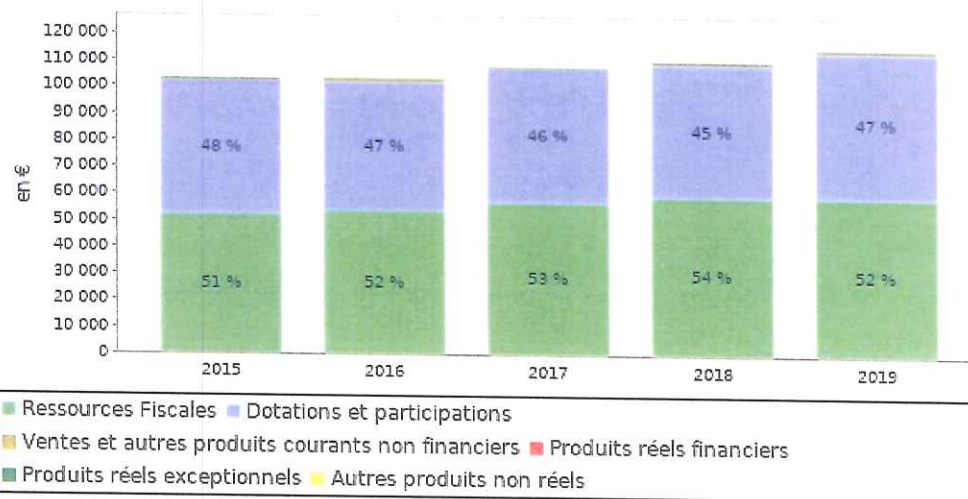
Ces produits sont constitués à 99 % des ressources fiscales et des dotations et participations, qui ont progressé respectivement de 13,6 % et 9,8 % sur la période :

- les ressources fiscales constituent 52 % des recettes de fonctionnement ; elles sont composées à 89 % des recettes d'impôts locaux (430 €/hab) et ont un niveau supérieur (509 €/hab) à celui des communes de la strate nationale (412 €/hab) ;

- les dotations et participations représentent 47 % desdites recettes ; leur niveau par habitant (468 €/hab) est également supérieur à celui des communes de même strate nationale (297 €/hab).

Les ventes et autres produits courants de la commune de Rentières représentent seulement 1 % des produits de fonctionnement.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	509	440	591	412
Dotations et participations	468	453	442	297
Ventes et autres produits courants non financiers	7	216	231	179
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	1	26	25	17

Strate de référence :

Population : 117

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019	
Ressources Fiscales	98,25 %
Dotations et participations	102,83 %
Produits courants	133,31 %
Produits financiers	410,87 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

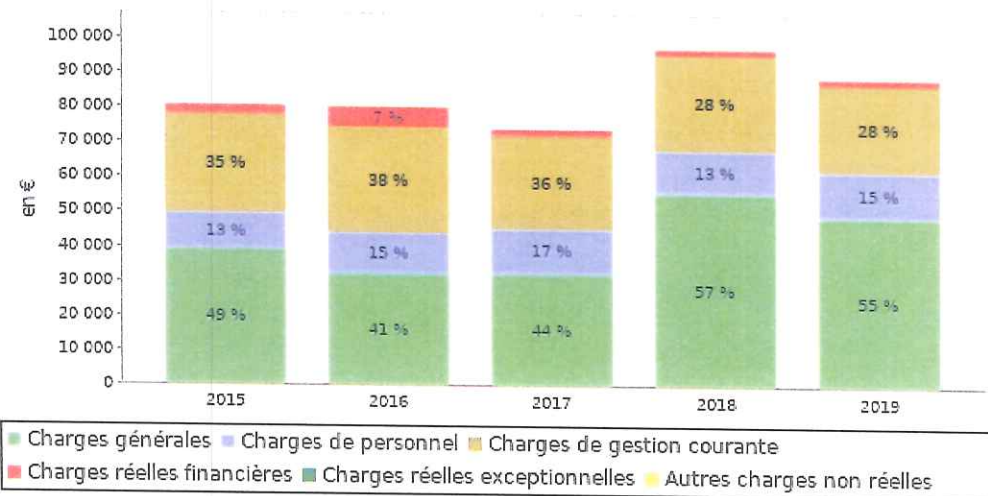
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les charges réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent en moyenne à 84 K€ par année. Sur la période, elles ont augmenté de 10,4 %, mais ont diminué de 8.8 % sur le dernier exercice. En 2019, leur niveau est de 759 € par habitant, montant qui reste supérieur à la moyenne des communes de la strate nationale (678 € / hab).

Les charges générales (achats, charges externes, impôts et taxes) représentent le premier poste (55 %) des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 25 % entre 2015 et 2019 (+ 72 % entre 2017 et 2018). Ces deux dernières années, la commune de Rentières a notamment procédé à l'entretien de la voirie (débroussaillage, location de matériel, acquisition de matériaux pour l'empierrement des chemins communaux). En 2019, leur montant par habitant (421 €) est 1,6 fois plus élevé que celui des communes de même strate au niveau national (264 €).

Les charges de gestion courante, parmi lesquelles on trouve les subventions, participations et contingents ainsi que les indemnités des élus locaux, pèsent 28 % des dépenses de fonctionnement dont elles constituent le deuxième poste.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	421	363	392	264
Charges de personnel	112	293	303	203
Charges de gestion courante	213	182	210	191
Charges réelles financières	13	18	23	14
Charges réelles exceptionnelles	0	26	13	6

Strate de référence :

Population : 117

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

Les charges de personnel représentent 15 % des charges de fonctionnement. Leur niveau par habitant est très inférieur (112 €) à celui de la strate nationale (203 €).

Les charges financières représentent près de 2 % des charges de fonctionnement. Elles ont diminué de près de 42 % sur la période, la hausse constatée en 2016 correspond au tirage sur une ligne de trésorerie.

Le ratio de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges d'intérêt / produits réels de fonctionnement) est un indicateur précieux qui permet d'évaluer la partie du budget sur laquelle la collectivité a peu ou pas de marge de manoeuvre puisqu'il s'agit de charges réputées difficilement compressibles.

En 2019, ce ratio est à 22.53 %, ce qui situe la commune de Rentières en dessous de la médiane nationale de ce ratio (30 %).

Il est en diminution depuis 2016.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

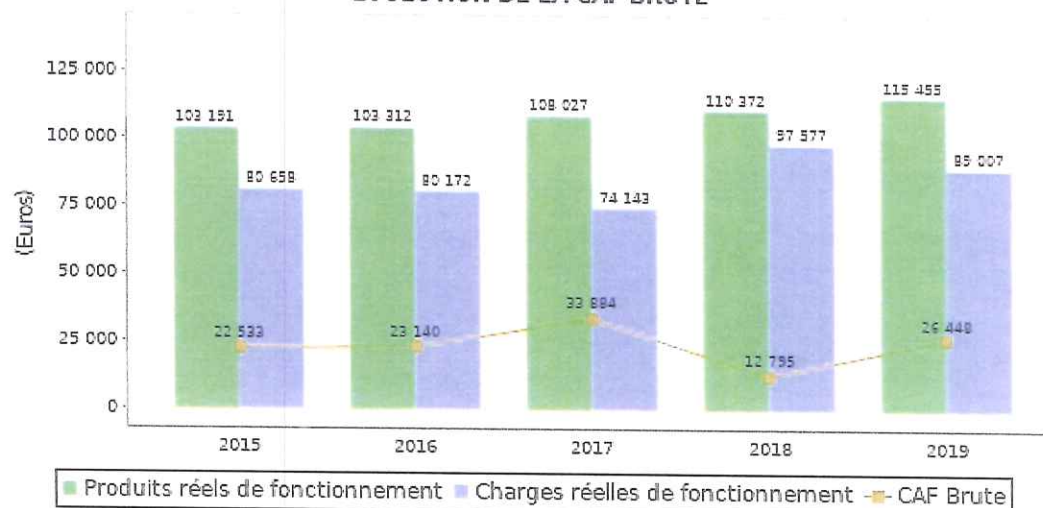
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019	
Charges générales	74,69 %
Charges de personnel	98,38 %
Charges de gestion courante	85,90 %
Charges réelles financières	79,34 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

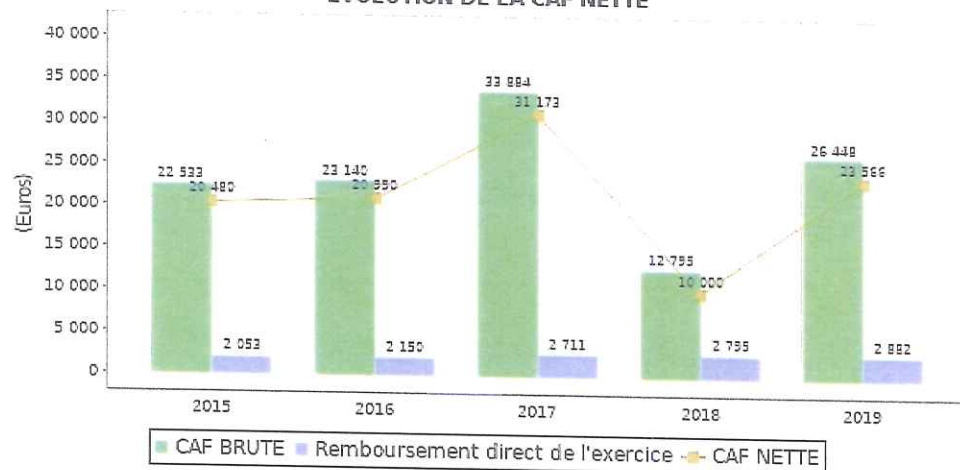
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La C.A.F. brute fluctue sur toute la période étudiée pour remonter en 2019 au dessus de son niveau de 2015, sans toutefois atteindre son niveau le plus haut de 2017. Cette fluctuation provient d'une hausse non symétrique des charges réelles de fonctionnement (+ 10.4 % sur la période) et des produits réels de fonctionnement (+ 11.9 % sur la période). Aujourd'hui, elle représente 226 € par habitant, ce qui situe la commune de dans la moyenne nationale de la strate (227 €).

Le taux d'épargne brute, ou niveau d'autofinancement, (ratio = C.A.F. brute / total des produits réels de fonctionnement) qui mesure la part d'épargne brute dégagée de l'ensemble des produits réels de fonctionnement est considéré comme satisfaisant à partir de 15 %. C'est le cas pour la commune de Rentières (environ 22 % par an, avec un pic à 31 % en 2017), sauf en 2018 année où la C.A.F. brute était la plus faible (12.8 K€) et où il représentait 12 % des produits réels de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La norme consiste à disposer d'une C.A.F. nette positive, ce qui permet de financer une partie des investissements.

La C.A.F. nette de la commune de Rentières est positive sur toute la période étudiée.

En 2019, elle représente 201 € par habitant, le niveau de la strate nationale étant de 139 €.

Les opérations d'investissement

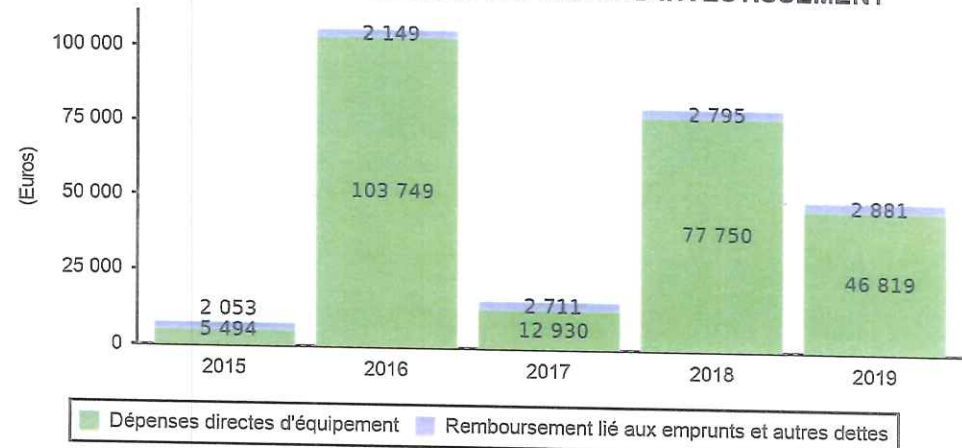
Les dépenses d'investissement se composent des dépenses directes d'équipement et des remboursements liés aux emprunts et autres dettes.

Les dépenses d'équipement cumulées sur la période s'élèvent à 247 K€, soit une moyenne annuelle de 49 K€.

Elles ont été particulièrement importantes en 2016 (104 K€), avec respectivement 63 K€ et 24 K€ consacrés aux programmes de rénovation de la mairie et de l'église, puis à nouveau élevées en 2018-2019 (125 K€ sur 2 ans) avec 110 K€ consacrés aux travaux de soutènement et enrochement du site de Fromental.

Les remboursements liés aux emprunts restent stables sur la période, la commune de Rentières n'ayant pas souscrit de nouvel emprunt depuis 2015. Sur la période, ils s'élèvent en moyenne à 2 500 € par an et représentent 22 € par habitant contre 82 € pour la strate nationale (en moyenne sur 5 ans).

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	400	603	735	439
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	24	102	139	92

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dépenses directes d'équipement (1)	24,25 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,99 %

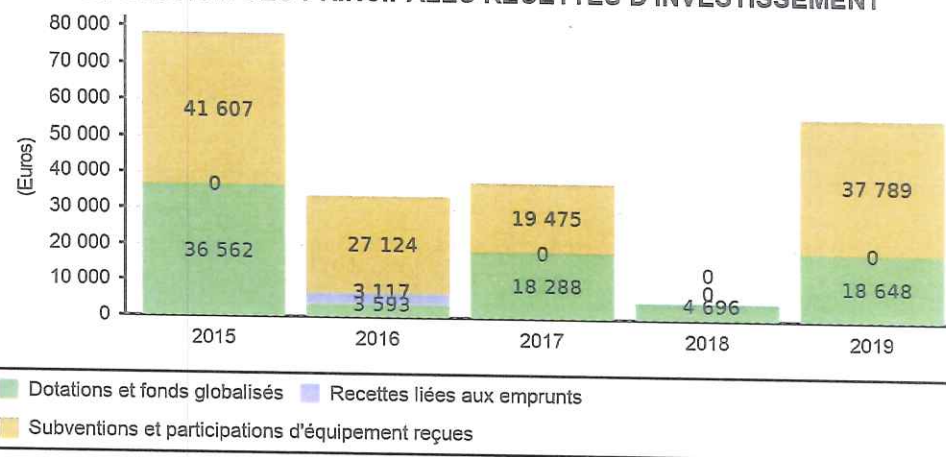
(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

En raison des investissements importants réalisés, la commune de Rentières a perçu des subventions d'investissement (126 K€) et du F.C.T.V.A. (66 K€) représentant respectivement 51 % et 27 % des dépenses d'équipement sur l'ensemble de la période étudiée.

La commune n'a pas fait appel à l'emprunt pour financer ses investissements.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	159	82	98	62
Recettes liées aux emprunts	0	75	151	96
Subventions et participations d'équipement reçues	322	245	242	149

Taux de réalisation des recettes d'investissement en 2019

Dotations et fonds globalisés	152,16 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	32,95 %

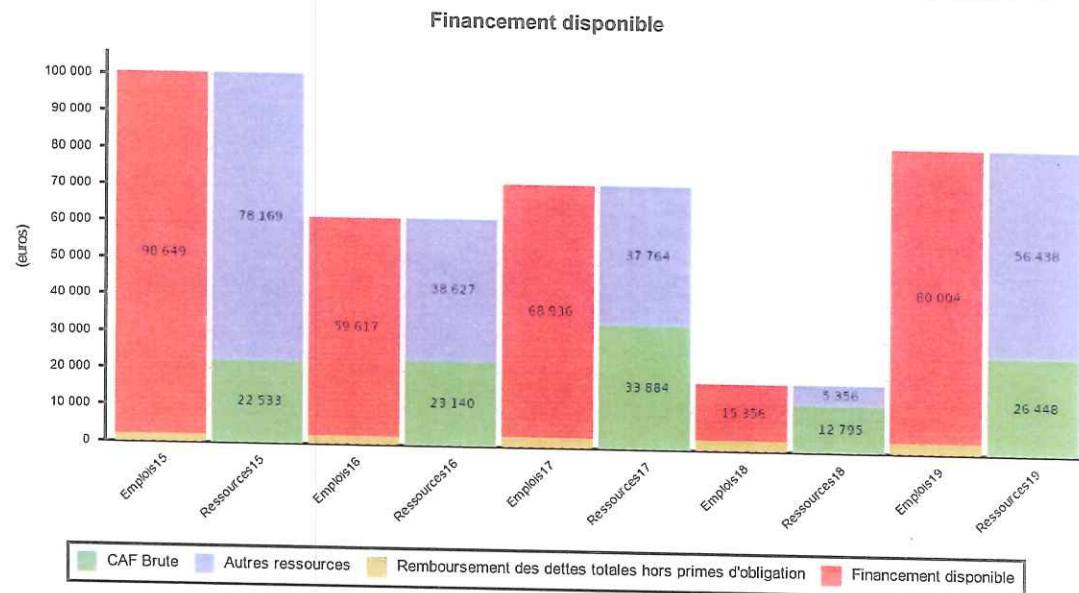
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

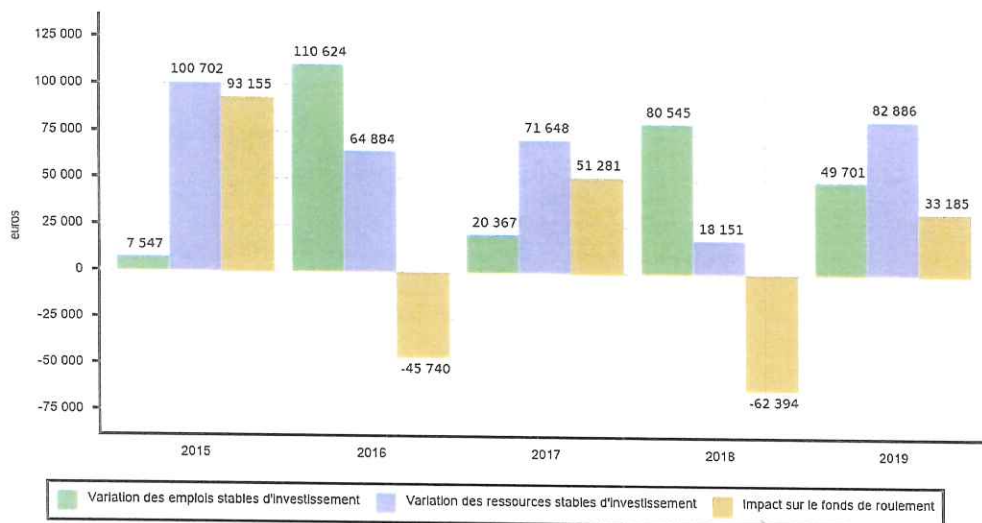
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Le montant de financement disponible est très élevé sur la période, hormis en 2018 année où la commune de Rentières n'a pas perçu de subventions d'équipement et peu de F.C.T.V.A.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

La commune de Rentières a financé ses opérations de rénovation par d'importantes ressources externes et en puisant à deux reprises (2016 et 2018) dans son fonds de roulement, positif sur l'ensemble de la période étudiée.

Les ponctions sur le fonds de roulement sont inférieures de 69 487 € au total des apports effectués sur la période.

Bilan

BILAN EN 2019

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 2 821 127	Ressources propres 2 824 467	
Actif circulant 0	Dettes financières 46 693	Fonds de roulement net global 50 033
Trésorerie 80 680	Passif circulant 30 647	BFR -30 647

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 80\,680$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement (F.D.R.) de la commune de Rentières, d'un montant de 50 033 €, représente 428 € par habitant contre 1 076 € pour la moyenne nationale de la strate. Il représente 196 jours (6 mois et demi) de dépenses réelles de fonctionnement et de remboursement de la dette. On considère que le F.D.R. doit correspondre a minima à 60 jours de dépenses totales.

A la même date, le besoin en fonds de roulement (B.F.R.) est négatif à hauteur de 30 647 €. En effet, la commune ne dispose pas d'un B.F.R. compte tenu, notamment, de l'excédent dégagé par son budget annexe (22 660 €).

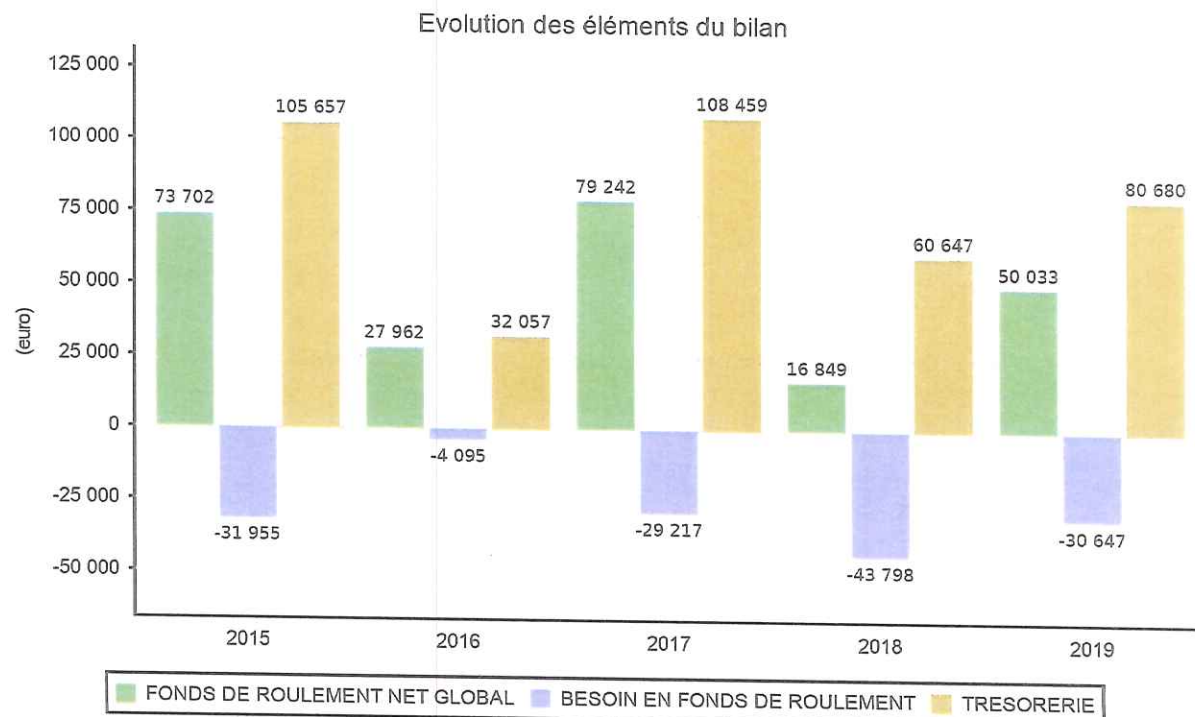
La combinaison de ces deux facteurs impacte favorablement la trésorerie qui représente, fin 2019, 690 € par habitant et 316 jours (10 mois et 1/2) de dépenses totales.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

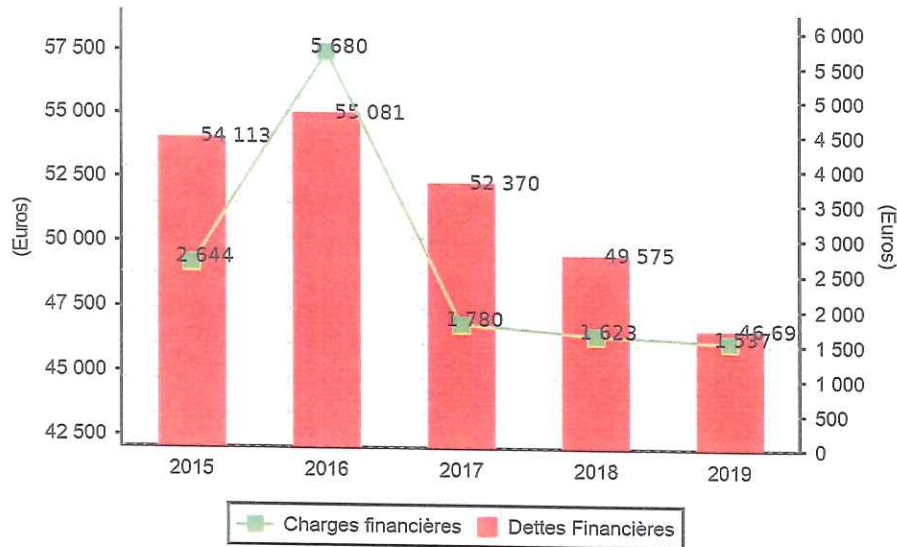
Malgré les investissements importants réalisés, le fonds de roulement est resté positif sur toute la période étudiée (en moyenne 50 K€ par an).

La commune de Rentières n'a pas enregistré de besoin en fonds de roulement de 2015 à 2019 et la trésorerie nette s'est élevée en moyenne à 78 K€ par an. La commune n'a mobilisé une ligne de trésorerie qu'en 2016.



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



De 2015 à 2019, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt, mais une ligne de trésorerie en 2016, laquelle a impacté le montant des charges financières à la hausse.

L'encours de dette représente aujourd'hui 399 € par habitant, contre 584 € pour les communes de la strate nationale.

La capacité de désendettement de la commune peut être appréciée notamment au travers de deux ratios :

- le ratio d'endettement (= encours de dette / produits réels de fonctionnement) qui s'élève, pour la commune de Rentières à près de 5 mois, c'est-à-dire la moyenne nationale, contre 18 mois pour les communes les plus endettées ;
- le ratio de désendettement (= encours de dette / C.A.F. brute) qui ressort à 1 an et 9 mois, plaçant la commune au dessous de la moyenne nationale (2 ans et 6 mois).

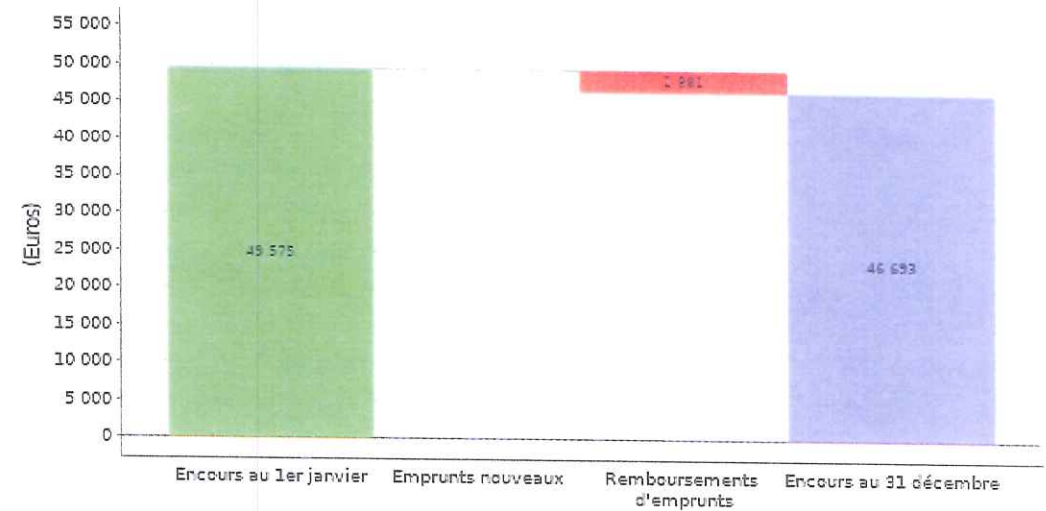
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

En 2019, la commune de Rentières n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

En conséquence, l'encours de dette a diminué du montant du remboursement en capital de la dette, soit 2 881 €.

Ce dernier représente 25 € par habitant, la moyenne nationale de la strate étant de 89 €.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2019



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

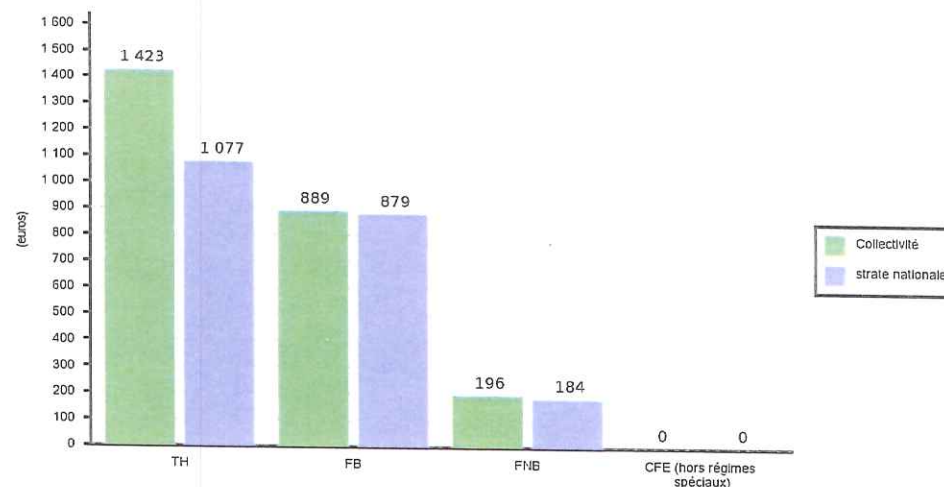
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2019 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de moins de 250 habitants

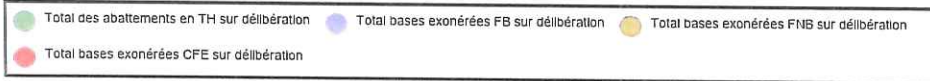
Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (sur les propriétés bâties ou non bâties) sont toutes supérieures à la moyenne des communes de la strate nationale, soit en € par habitant : + 346 pour la T.H., + 10 pour la T.F.B. et + 12 pour la T.F.N.B.

En 2019, 106 logements (dont 42.5 % de résidences secondaires) sont soumis à la taxe d'habitation.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune de Rentières est de 2 006 €, alors qu'elle est de 2 181 € pour les communes de la strate nationale de référence et de 1 903 € pour les communes de la strate départementale.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2019

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

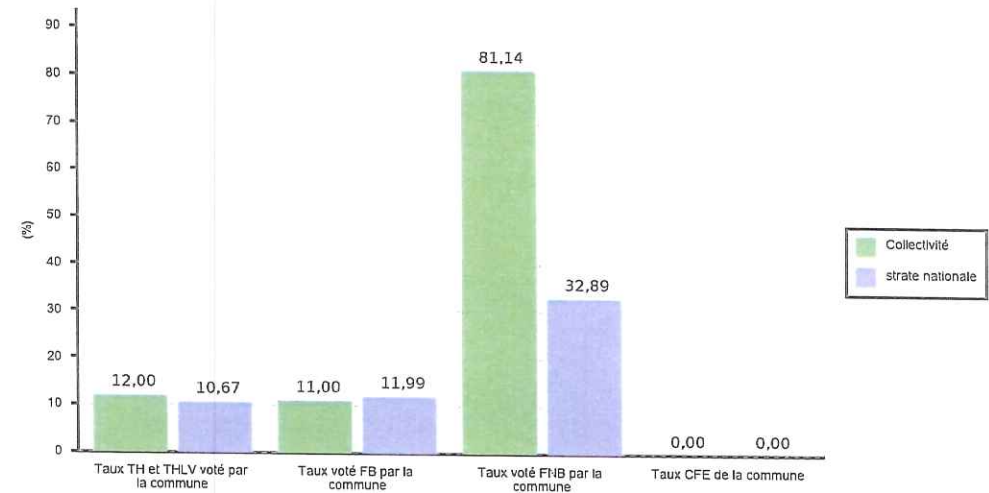
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

La commune de Rentières n'a pas pris de délibération majorant les abattements pour charges de famille ou instaurant des abattements à la base pour la taxe d'habitation.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2019



Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties sont supérieurs à la moyenne de la strate nationale, particulièrement s'agissant des propriétés non bâties :

+ 1.33 point pour la T.H.

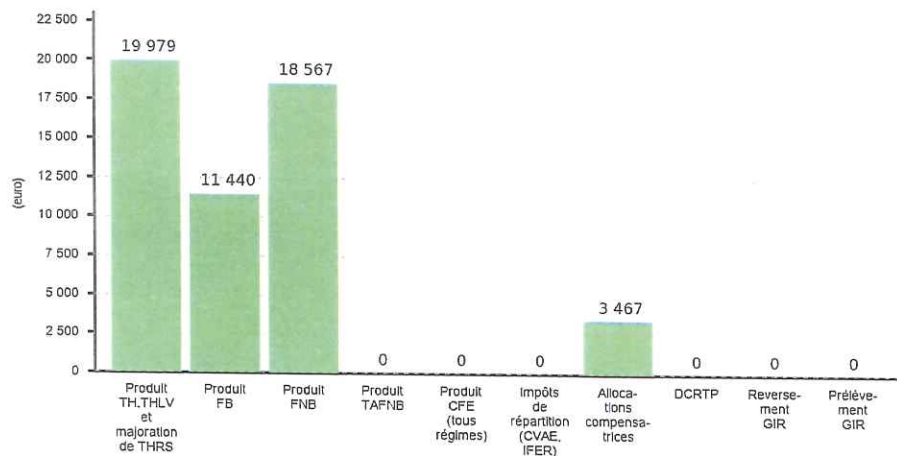
+ 48.25 points pour la T.F.N.B.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) est quant à lui en retrait de - 0.99 point.

Les taux des trois taxes dites "ménages" n'ont pas augmenté sur la période considérée pour la commune de Rentières.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2019

Les produits



Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DC RTP, FNGIR).

Entre 2015 et 2019, le produit des impôts locaux de la commune de Rentières a progressé de 8,4 % pour un gain de 3 880 € provenant de :

- la T.H. pour 1 942 €,
- la T.F.B. pour 1 048 €,
- la T.F.N.B. pour 890€.

En 2019, ce produit représente 428 € par habitant, montant 1.5 fois supérieur à celui de la strate nationale (281 €).

Les écarts sont les suivants :

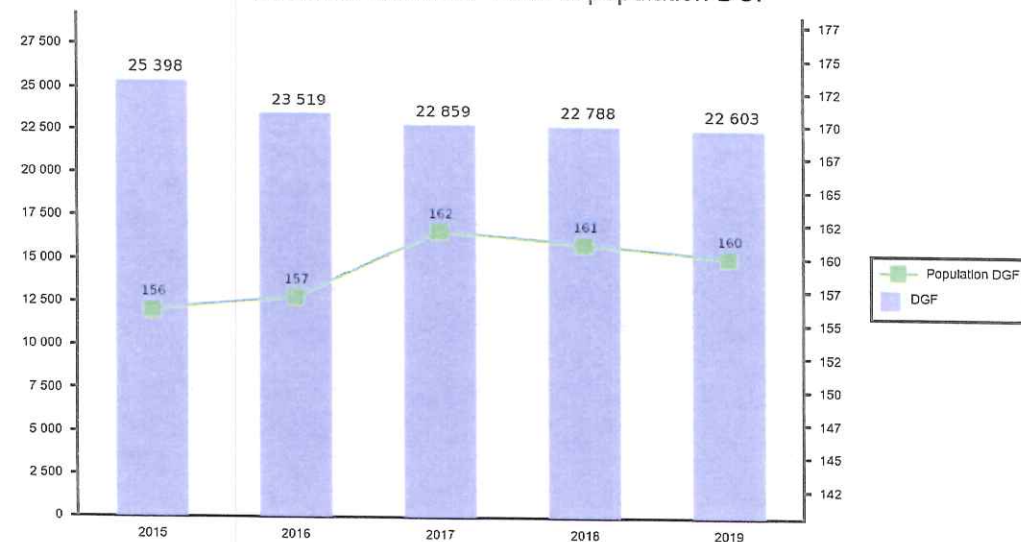
- T.H. + 56 € par habitant,
- T.F.B. - 7 € par habitant,
- T.F.N.B. + 98 € par habitant.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



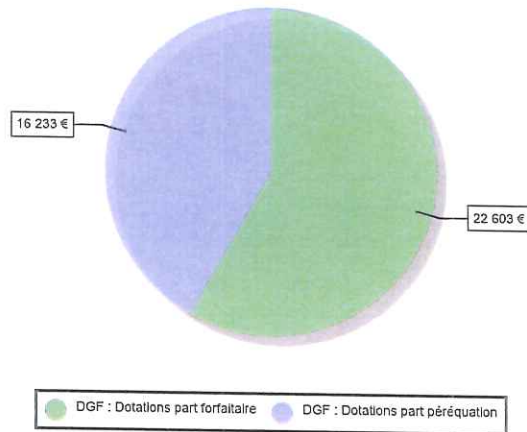
Le montant de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) a baissé de 2 795 € sur la période 2015-2019, ce qui représente une diminution de 11 %.

Cette contraction se matérialise essentiellement par l'effort imposé aux communes, jusqu'en 2017, pour le redressement des finances publiques (4 807 € pour la période 2015-2017).

La baisse a été très légèrement contenue grâce aux dynamisme démographique de la commune, puisque la population D.G.F. prise en compte pour son calcul a augmenté de 3.9 % sur la période 2015-2017, avant de baisser sur la fin de la période étudiée.

Structure de la DGF

STRUCTURE DE LA DGF 2019



Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

En 2019, la D.G.F. se compose de 22.6 K€ de part forfaitaire (58,2 %) et de 16.2 K€ de dotations de péréquation (41.8 %).

Ces dernières sont composées de la part nationale de péréquation pour 488 € et de la dotation de solidarité rurale (D.S.R.) pour 15 745 €.

La D.S.R. est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et est composée de trois fractions : fraction "bourg centre", fraction "péréquation" et fraction "cible". Sur la période étudiée, la commune de Rentières a perçu la fraction "péréquation" de la D.S.R. (15 745 € en 2019).

Si la part forfaitaire a baissé de 11 % sur la période 2015-2019 (soit - 2 795 €), les dotations de péréquation ont, elles, augmenté de 9.23 % sur la même période (soit + 1 372 €).